



# EPREUVE : Slalom de Flémalle (Zoning des Cahottes)

**DATE : 28 juillet 2024**

**ORGANISATEUR : Ecurie Baudouin Visétoise**

**N° D'ENTREPRISE : BE0408 265 179**

## ADRESSE SECRETARIAT - DIRECTION DE COURSE :

Chapiteau sur le parking de chez Arbony, rue des Semailles 31 à Flémalle

### REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: FRANKENNE Jennifer	Lic. ASAF N° LG416
Directeur de course adjoint	: DE CONINCK Fabienne	Lic. ASAF N° LG689
Directeur de sécurité	: JAMOUL Daniel	Lic. ASAF N° LG630
Directeur de sécurité adjoint	: FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N° LG435
Secrétaire du meeting	: MINGELS Elisabeth	Lic. ASAF N° LG594
Relations concurrents	: PHILIPPENS Esméralda	Lic. ASAF N° LG577

### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : OLIJNYK Georges	Lic. ASAF N° LG421
	Adjoint : SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° LG419
Commission Technique	Président de Collège : SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF N° LG409
	Adjoint : FALQUE Eddy	Lic. ASAF N° LG430
	Secrétaire : PETIT Madisson	Lic. ASAF N° LG442
Inspecteur Sécurité	: SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° LG419
Equipe médicale :	Belgian Rescue	
Ambulance(s) :	Ambuce Rescue Team	Nombre : 1

# CHAPITRE 1<sup>er</sup> - GÉNÉRALITÉS

## Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur : *Ecurie Baudouin Visétoise*

Dénomination : SLALOM DE FLEMALLE Date : 28 juillet 2024

Fléché depuis : Sortie 4 Flémalle

b) Slalom comptant pour les championnats :

- **Federal VASAF Slalom Championship,**
- **Fédération Wallonie-Bruxelles,**
- **Championnats et Challenges éventuels de toutes les CSAP de l'ASAF (réservés à leurs licenciés respectifs)**

c) Permanences

Avant (jusqu'au 27/07/2024) et après l'épreuve :

FRANKENNE Jennifer 2, sur le mont 4190 MY Tél : 0474/406.818

Pendant l'épreuve : Chapiteau sur le parking Arbony Tél :0474/406.818

d) Timing

28/05/2024		Parution du Règlement Particulier approuvé et début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (voir Art. 3.3.9 du RSG).
26/07/2024	12h00	<b>Clôture des inscriptions (sauf pour la Division 1)</b>
26/07/2024	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
28/07/2024	08h15	- Ouverture du Secrétariat - Ouverture des Vérifications Techniques
	08h30	Début de la reconnaissance pedestre
	10h15	Clôture du secrétariat
	10h30	Clôture des Vérifications Techniques
	11h00	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	11h15	Fin de la reconnaissance pedestre.
	<b>11h45</b>	<b>Début de la première manche</b>
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

## Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

b. **VEHICULES ADMIS** : **Ceux des Divisions 1.2.3.4.5, uniquement** (voir art. 2 du R.P. Slalom).

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

### Challenge "Promo":

Répondant à la réglementation technique en vigueur en Division 1.

Ce challenge est réservé aux concurrents **majeurs**, débutants ou « re-débutants », sans conditions d'âge.

Pour pouvoir y prendre part, ils ne pourront avoir détenu aucune licence sportive, délivrée par une Fédération de Sport automobile, endéans les 10 dernières années.



### Art. 3. - Participation

La demande d'engagement et la fiche des "Vérfications" adéquate, doivent être complétées sur la plate-forme « Engagements en ligne » de l'ASAF, via son site Internet [www.asaf.be](http://www.asaf.be).

La photocopie des licences annuelles ASAF y sera également générée automatiquement.

Le TP-L \* peut être sollicité en ligne en même temps que les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est complété et le montant du droit (20€) est à ajouter à celui de l'engagement ;

\* **Attention** : Le TP-L est seulement réservé aux concurrents inscrits et admis en Division 1

- Entre le 28 mai 2024 et le 26 juillet 2024 avant 12 H 00 (sauf pour la Division 1 où l'engagement est possible jusqu'à 10h15 le jour de l'épreuve) à <https://inscriptions.azureedge.net/>

Le montant du droit d'engagement (voir détail au point c. ci-dessous) ainsi que l'éventuel droit de "TP-L" (voir détails au point c. ci-dessous), devront OBLIGATOIREMENT être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date (26 juillet 2024 à 12h00).**

Attention aux délais bancaires !

N° : **BE34 0680 3551 8090**

Intitulé : Ecurie Baudouin Visétoise

- a. Les frais d'inscription s'élèvent à :

En Divisions 2, 3, 4 et 5 : **65 €** numéros non compris (3 €)

En Division 1 : **60 €**, numéros non compris (3 €).

Réduction de **10€** pour les membres de l'Ecurie Baudouin Visétoise

- b. Licences et Titres de Participation

#### LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF**, de **téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences**, en cours de validité (càd année 2024).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

#### TITRES DE PARTICIPATION (TP)\*

Les concurrents participant à l'épreuve sur un véhicule inscrit en Division 1, ne disposant pas d'une licence annuelle (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un TP-L. valable pour ce seul meeting (pas d'agrément médical exigé pour l'obtention du TP L ; une déclaration sur l'honneur, de non contre-indication à la pratique du sport automobile est suffisante).

-Le formulaire de demande de l'éventuel TP-L (20 €) pourra :

-Accompagner la demande d'engagement

-Être sollicité, complété et payé auprès du secrétariat le jour de l'épreuve pour les participants s'inscrivant en Division 1 au secrétariat de l'épreuve

\*Attention : Ne seront repris aux Championnats VASAF, FWB et Provinciaux des Slaloms, que les concurrents titulaires de licences ANNUELLES. LES RESULTATS RETENUS auront tous été acquis avec de telles licences. Les résultats acquis avec des TP-L, en Division 1, ne seront pas comptabilisés pour ces championnats (Cfr Article 13 du RP. Slalom 2024).

#### ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP-L" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

**Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.**



### c. Paiement des droits d'engagement

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul concurrent**.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, est interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place (exception faite pour les participants concourant en Division 1)**
- Le virement précisera clairement le nom du concurrent.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

### d. Participations plurielles

- Pour des raisons évidentes d'équité sportive, **une seule participation sera autorisée par pilote** dans la même épreuve, que ce soit dans la même voiture ou dans des voitures différentes, même de Divisions distinctes.
- **Une même voiture** pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum, 4).
- **Une même voiture** ne pourra être inscrite que dans une seule Division/Classe.

## CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

### Art. 4. - Vérifications Administratives

L'organisation des Vérifications Administratives est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

### Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- Les VT s'organiseront de 8h15 à 10h30
- La détention d'une "Carte des Vérifications Techniques" ANNUELLE (20 €) est obligatoire pour tous les concurrents des **Divisions 1, 2, 3, 4 et 5**.

**N.B. :** Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique ou en espèces auprès du CT

## CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### Art. 6. - Parcours

- Situation : Rue des Semailles à Flemalle (Zoning des Cahottes)
- Longueur : 1460 mètres
- Nombre de manches prévues : 3 ou 4
- Nombre de boucles par manche : 2
- La reconnaissance **PEDESTRE** du parcours aura lieu de 8h30 à 11h15.



## Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h45, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.  
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. **Arrivées**  
A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS où il restera, pendant  $\frac{1}{2}$  heure, après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, à la disposition de la CT, pour vérifications techniques éventuelles.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

## Art. 8. - Affichage - Classements

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : *Au chapiteau sur le parking Arbony* et parution sur le site internet et/ou FB de l'organisateur

## Art. 9. - Proclamation des résultats - Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain de la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 28 juillet 2024 à 20 heures *au chapiteau sur le parking Arbony*
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
  - Classement inter écuries
  - Classement des 3 "premières dames"
  - Classements par classe (1 à 9 et Promo)
  - Classement général (Division 4 - Toutes cylindrées confondues)
  - Classement général (Division 5 - Toutes cylindrées confondues)
  - Classement général (Divisions 1 2 3)

## CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

### Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

### Le présent règlement a été approuvé par :

SCHULJENKO Nicole, Pour la CSAP Liège Lic. N° 409, en date du 11/05/2024

BARIO Katty, Pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du 14/05/24 & **20 mai 2024** (approbation définitive)

**Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.**  
**(sauf pour les participants admis en Division 1 autorisés à s'inscrire le jour de l'épreuve).**  
**Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.**



# Demande d'un Titre de Participation "L" (valable pour un meeting et dans les disciplines l'y autorisant)

 Association Sportive Automobile Francophone	<h2 style="color: red;">Uniquement pour participer en Division 1</h2>	Réservé au secrétariat de l'ASAF <b>N° 2024</b> <table border="1" style="width: 100%; height: 20px; margin: 5px 0;"> <tr> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> </table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width: 100%; height: 20px; margin: 5px 0;"> <tr> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> </table>								
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : <a href="mailto:secretariat@asaf.be">secretariat@asaf.be</a> Site Internet : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>										

**Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES**

Nom de l'épreuve : Slalom de Flémalle	Date : 28 juillet 2024
---------------------------------------	------------------------

Certificat médical (Médecin de famille) : <b>NON</b> (attestation de bonne santé à compléter – Voir ci-dessous)	<input type="checkbox"/> <b>TP- L (20 €)</b>
Expérience requise :: <b>NON</b>	

Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :			N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	-	-	Nationalité : Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/		GSM : /
E-mail :			

**Age minimum : 18 ans Voir RSG, Article 2 ;**

### Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- Art. 1. l'ASAF et les CSAP ;
- Art. 2. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- Art. 3. le ou les organisateurs de la manifestation ;
- Art. 4. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- Art. 5. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- Art. 6. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

Art. 7. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;  
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute de personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

#### Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

### Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

**Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !**

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <b>déclaration relative à la vie privée</b> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Signature du demandeur, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à ....., le ...../...../.....

### Attestation de "bonne santé" à compléter et signer obligatoirement

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile\*\*/karting\*\* et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote\*\*/co-pilote\*\*.  
 (\*\* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à ....., le ...../...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--